

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**2/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 27 février 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :16Vote
Pour 16
Contre
AbstentionL'an deux mille vingt-cinq,
et le vingt-sept février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLI

Procurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION
20/02/2025DATE AFFICHAGE
28/02/2025Objet de la délibération :**TRAVAUX DE RESTAURATION DES FOURS DU SITE DE LA CITADELLE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux proposés par l'étude patrimoniale du site de la citadelle, une nouvelle tranche d'aménagement est envisagée.

Cette seconde phase consiste en la restauration des fours et des emmarchements pour un montant prévisionnel de **1.092.794 € HT**.

Il est également envisagé une collecte de dons en collaboration avec la Fondation du Patrimoine pour un objectif de **100.000 € HT** ainsi que la participation au Loto du Patrimoine.

Les travaux du four sont répartis en 2, car les organismes financeurs n'ont pas les mêmes postes de dépenses subventionnables :

Le plan de financement s'établirai comme suit :

- Sur la partie restauration de l'immobilier du bâtiment et les études

Organismes	%	Montant HT
CDC - immobilier	57,59	222 927,00
Loto du Patrimoine	22,41	86 704,20
Commune	20,00	77 407,80
Dont collecte de dons		30 000,00
TOTAL	100,00	387 039,00

- Sur la partie des aménagements extérieurs

Organismes	%	Montant HT
ETAT	61,96	437 117,20
Loto du Patrimoine	18,06	127 486,80
Commune	20,00	141 151,00
Dont collecte de dons		70 000,00
TOTAL	100,00	705 755,00

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la poursuite des travaux du site de la Citadelle par la restauration des fours et des emmarchements
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en place une collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine et la participation au Loto du Patrimoine
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.